# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**Préambule** Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») régissent les rapports entre, d'une part, la société ADDDITIVE, Société à Responsabilité Limitée au capital social de 5 000 EUROS, inscrite au Registre de Commerce de Nice sous le numéro de SIREN 807 922 612 ; Numéro de TVA intracommunautaire FR39807922612, dont le siège social est situé 23 rue Gioffredo, 06000 Nice (ci-après le « PRESTATAIRE »), et d'autre part, toute personne, physique ou morale, souhaitant commander un produit ou un service proposé par le PRESTATAIRE (ci-après le « CLIENT »). Les CGV s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des services proposés par le PRESTATAIRE. Les CGV prévalent sur toutes autres conditions générales ou particulières, notamment d'achat, non expressément agréées par le PRESTATAIRE. Ces CGV sont également disponibles sur le site internet www.addditive.com. Conformément à la réglementation en vigueur, le PRESTATAIRE se réserve toutefois le droit de déroger à certaines clauses des présentes CGV, en fonction des négociations menées avec le CLIENT, ce qui fera l'objet de conditions particulières qui seront mentionnées au sein du devis établi par le PRESTATAIRE. Le PRESTATAIRE se réserve également le droit de modifier à tout moment les présentes CGV. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la validation de la commande ou du devis par le CLIENT.

**Article 1 : Caractéristiques des biens et services** Le PRESTATAIRE propose des services d'impression 3D, de conception 3D et de numérisation 3D. A partir des éléments fournis par le CLIENT, le PRESTATAIRE réalisera un fichier 3D (si le CLIENT n'en fourni pas), sur la base duquel sera ensuite réalisé un objet concret (ci-après l'« Objet »). L'Objet fabriqué par le PRESTATAIRE à la demande du CLIENT est destiné exclusivement à la décoration, l'agrément ou la recherche et n'a pas de valeur fonctionnelle, sauf accord spécifique conclu entre le CLIENT et le PRESTATAIRE. Le PRESTATAIRE se réserve le droit de refuser une commande contrevenant à l'ordre public, aux bonnes mœurs, ou contrevenant aux droits de tiers, notamment aux droits de propriété intellectuelle, droits de propriété industrielle ou encore droits de la personnalité (par exemple, droit à l'image) d'un tiers. Cette politique s'applique notamment, sans s'y limiter, à la création d'armes à feu, d'objets à caractère raciste, discriminatoire, pornographique ou représentant la violence sans avoir une valeur artistique, ainsi qu'à tout objet concernant lequel le CLIENT n'est pas titulaire des droits de propriété intellectuelle et/ou des droits de propriété industrielle. Le CLIENT est donc responsable de s'assurer qu'il détient les droits nécessaires sur les fichiers fournis et plus particulièrement qu'il détient les droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur) et les droits de propriété industrielle (notamment un éventuel brevet dans l'hypothèse de la fourniture d'un fichier 3D) sur ces fichiers. Le PRESTATAIRE se réserve le droit de refuser la reproduction de tout objet qui est réglementé par des normes spécifiques. Le PRESTATAIRE aura le droit exclusif d'évaluer si l'objet commandé est conforme à cet article.

**Article 2 : Limitation de responsabilité** Le CLIENT est entièrement responsable de l'utilisation de l'Objet livré. Le PRESTATAIRE ne peut être tenu responsable des accidents, blessures ou dommages causés par une utilisation inappropriée de l'Objet par le CLIENT ou par un tiers. Les conséquences qui pourraient en découler, telles que des réactions allergiques aux matériaux utilisés dans la fabrication de l'Objet, par exemple, demeurent la responsabilité de la personne même du CLIENT et ne sauraient engager la responsabilité du PRESTATAIRE. La responsabilité du PRESTATAIRE ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit. Afin de faire valoir ses droits, le CLIENT devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le PRESTATAIRE, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de sept (7) jours calendaires à compter de leur découverte par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à l'adresse du PRESTATAIRE. Le PRESTATAIRE reprendra, à ses frais exclusifs, selon les modalités adéquates et agréées par le CLIENT, l'Objet jugé inadéquat. En tout état de cause, au cas où la responsabilité du PRESTATAIRE serait retenue, la garantie du PRESTATAIRE serait limitée au montant HT payé par le CLIENT pour la fourniture de l'Objet.

**Article 3 : Devis et commande**

Devis : Le PRESTATAIRE établit un devis détaillé pour chaque projet, indiquant les spécifications techniques, les coûts, les conditions de paiement et les éventuelles conditions particulières qui dérogent aux présentes CGV.

Commande : Le CLIENT peut passer commande en signant le devis fourni par le PRESTATAIRE et en fournissant un acompte correspondant à 50 % du montant total du projet. Cette somme doit être réglée avant le début de la prestation. L'acompte sert à confirmer la réservation du projet. Le montant restant sera exigible à la livraison ou à la finalisation du projet, selon les modalités convenues entre les parties. Toute commande implique l'acceptation des présentes CGV.

**Article 4 : Prix** Les prix sont exprimés en euros et hors taxes (H.T). Ils sont établis en fonction des services fournis et des tarifs en vigueur auxquels il conviendra d'ajouter la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A) et les participations aux frais de port s'il y en a. Le CLIENT peut souscrire à différents services liés à la fabrication numérique ainsi que d'éventuels services provenant d'une sous-traitance. Le PRESTATAIRE s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment, notamment en cas de changement des données fiscales ou économiques. Toutefois, le PRESTATAIRE s'engage à facturer les biens et services commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande. La conception 3D est au tarif horaire de 80 € (HT) et au tarif journalier de 450 € (HT). La numérisation 3D et l'impression

3D se chiffrent au cas par cas, sur devis, en fonction du type de réalisation demandée. Le prix de l'impression 3D des pièces dépend de divers éléments, notamment le volume des objets fabriqués, le matériau utilisé, la quantité demandée, le temps d'impression et les temps nécessaires pour la gestion de la production. Le PRESTATAIRE proposera au CLIENT un devis détaillé comprenant le détail des prix des prestations.

**Article 5 : Rabais, ristournes, escompte et modalités de paiement** Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que le PRESTATAIRE serait amené à octroyer. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. Le paiement du prix convenu peut être effectué par espèces, par chèque, par virement bancaire ou via PayPal. Le règlement des prestations, sauf en cas d'accord mutuel, doit être effectué au plus tard lors de la réception de l'Objet

**Article 6 : Retard de paiement** Sauf délai de paiement supplémentaire convenu, par accord écrit entre les deux parties, le paiement s'effectue au plus tard à la date de la réception de l'Objet. Tout retard de paiement pourra donner lieu à des pénalités de retard dues de plein droit par le CLIENT au PRESTATAIRE et exigibles sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Personne physique : Conformément aux dispositions de l'*article L.441-10 du code de commerce*, en cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées à l'échéance, l'acheteur est tenu de verser une pénalité de retard au prestataire. Cette pénalité de retard est équivalente à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de livraison des marchandises. À partir du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal est révisé tous les 6 mois, conformément à l'ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014. La pénalité de retard est calculée sur le montant TTC de la somme restant due et prend effet à partir de la date d'échéance du prix, sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Personne morale : En cas de retard de paiement des biens ou services, total ou partiel, à l'échéance, des intérêts de retard au taux annuel de 12.50% par jour de retard sur le montant impayé seront dus de plein droit par le CLIENT au PRESTATAIRE sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Article 53 de la Loi NRE. En plus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité, entraînera automatiquement le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros, destinée à couvrir les frais de recouvrement sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire (*articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce).*

**Clause résolutoire :** Si dans les quinze (15) jours qui suivent la mise en œuvre de l'article "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit du PRESTATAIRE.

**Article 7 : Données personnelles** Dans le cadre de ses activités, le PRESTATAIRE est amené à collecter et à traiter des données personnelles appartenant au CLIENT au sens du règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD). Les données personnelles peuvent inclure, sans s'y limiter, les informations telles que le nom, l'adresse postale, l'adresse e-mail, le numéro de téléphone, les informations de paiement, ainsi que les fichiers et modèles 3D fournis par le CLIENT. Les données personnelles collectées sont utilisées dans le but de fournir et de gérer les services liés à la prestation demandée par le CLIENT, notamment pour la réalisation des commandes, le traitement des paiements, les échanges avec le CLIENT et la livraison de l'Objet. Le PRESTATAIRE s'engage à ne pas vendre, louer ou céder les données personnelles de ses CLIENTS à des tiers sans leur consentement explicite. Le PRESTATAIRE s'engage à respecter les normes et les bonnes pratiques en matière de sécurité des données, conformément à la législation en vigueur. Le PRESTATAIRE conserve les données personnelles du CLIENT requises à la réalisation des services demandés et conformément aux obligations légales en matière de conservation. Le CLIENT a le droit d'accéder, de rectifier, de mettre à jour ou de supprimer ses données personnelles détenues par le PRESTATAIRE, sauf si leur conservation est nécessaire pour se conformer à des obligations légales ou pour la résolution de litiges éventuels.

**Article 8 : Clause de confidentialité** Toutes les informations reçues par une partie et émanant de l'autre partie, ou auxquelles elle aurait accès dans le cadre de l'exécution des présentes, sont confidentielles, quel que soit leur support, leur nature ou la manière dont elles auront été communiquées (ci-après les « Informations Confidentielles »). Chacune des parties s'engage, pour une durée de cinq (5) années suivant la date du bon de commande, à conserver la plus stricte confidentialité sur ces Informations Confidentielles et à ne pas les exploiter à d'autres fins que celle de l'exécution des présentes. Chaque partie se porte garant du respect de cette clause par son personnel.

**Article 9 : Propriété intellectuelle** Tous les droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur) et de propriété industrielle (brevet) relatifs aux fichiers numériques conçus par le PRESTATAIRE restent la propriété exclusive du PRESTATAIRE, sauf dans le cas d'une vente ou d'une cession à titre gratuit au CLIENT. Celui-ci s'engage à n'utiliser les fichiers numériques fournis par le PRESTATAIRE que dans le cadre du projet ou pour un usage personnel. Toute autre utilisation, reproduction, distribution ou modification des fichiers numériques sans autorisation écrite et préalable du PRESTATAIRE est strictement interdite. Le PRESTATAIRE décline toute responsabilité en cas de violation des droits de tiers par LE CLIENT, notamment de droits de propriété intellectuelle, droits de propriété industrielle ou encore de droits de la personnalité (droit à l'image par exemple). Ainsi, le CLIENT atteste être l'auteur ou détenir tous les droits sur les éléments fournis au PRESTATAIRE pour reproduction (image, dessin, design etc) et notamment les

droits de propriété intellectuelle et ou/ de propriété industrielle et droits de la personnalité. Le CLIENT s'engage à indemniser le PRESTATAIRE de toute réclamation émanant de tiers, faisant suite à la violation de droits de tiers. Cette indemnisation couvre tous les frais, dommages et intérêts, pertes ou dépenses encourus par le PRESTATAIRE en raison de ladite réclamation.

**Article 10 : Délais de réalisation et de mise à disposition des biens ou des services**

Délais de réalisation : Les délais de réalisation peuvent varier en fonction de la complexité du projet et de la disponibilité des ressources nécessaires au moment de la commande. Le PRESTATAIRE s'engage à respecter les délais de réalisation indiqués au CLIENT et précisés au sein du Devis, sauf en cas de force majeure. La responsabilité du PRESTATAIRE ne pourra être mise en cause en cas de rupture de stock de matières premières, retard dans la livraison de matières premières ou de produit utilisé dans le cadre du projet. Le PRESTATAIRE ne pourra également être tenu responsable en cas de grève ou de force majeure, ainsi que pour tout événement qui ne lui est pas exclusivement et directement imputable. La responsabilité du PRESTATAIRE sera limitée au montant total HT payé par le CLIENT pour la commande concernée.

Délais de mise à disposition : La mise à disposition des services ou de l'Objet fabriqué est effectuée soit par la remise en mains propre de l'Objet au CLIENT, soit par envoi numérique lorsqu'il s'agit d'un fichier ou d'une prestation dématérialisée, soit par livraison à l'adresse convenue avec le CLIENT et ce aux frais du CLIENT conformément à l'article 4 des présentes. En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur, sur le bon de livraison desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les trois (3) jours qui suivent la réception des marchandises, par courrier recommandé AR, adressé à la société de transport et devront comporter la signature du CLIENT. Une copie devra être adressée également au PRESTATAIRE. En tout état de cause, aucune réclamation ne sera prise en compte passé un délai de huit (8) jours à compter de la livraison. Le retard de livraison ne donne pas au CLIENT le droit d'annuler la commande ou de refuser les marchandises. Il n'entraîne pas de droit à des dommages et intérêts. Le risque du transport est supporté en totalité par le CLIENT.

**Article 11 : Retour et remboursement** Dans le cas où un Objet produit par le PRESTATAIRE présente une non-conformité aux spécifications convenues ou a été endommagé pendant le transport, le CLIENT peut demander un retour de l'Objet défectueux. Le CLIENT doit notifier le PRESTATAIRE du problème rencontré avec l'Objet et fournir toute preuve nécessaire. Le PRESTATAIRE évaluera la demande de retour et procédera à une vérification de la demande permettant de déterminer si celle-ci est justifiée. Si elle est acceptée, le PRESTATAIRE procédera au remplacement de l'Objet. Le PRESTATAIRE se réserve le droit de refuser les demandes de retour qui résultent d'une utilisation inappropriée de l'Objet ou de modifications apportées par le CLIENT après la réception de l'Objet. En raison de la nature personnalisée de l'Objet fabriqué, le PRESTATAIRE ne procédera à aucun remboursement d'un Objet retourné. Les politiques de retour et de remplacement peuvent être sujettes à des variations en fonction des circonstances spécifiques de chaque situation.

**Article 12 : Sous-traitance** Le PRESTATAIRE se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie du projet à des experts dans d'autres domaines, si cela est nécessaire à la réalisation globale du projet. Dans le cadre d'un projet confidentiel, le PRESTATAIRE exige que chaque sous-traitant signe un contrat de confidentialité. Ce contrat vise à préserver la confidentialité des informations échangées et à s'assurer qu'elles ne seront utilisées que dans le cadre spécifique du projet concerné.

**Article 13 : Force majeure** La responsabilité du PRESTATAIRE ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil et la jurisprudence de la Cour de Cassation.

**Article 14 : Droit de rétractation** Conformément aux dispositions de *l'article L 221-28 du Code de la Consommation*, en raison de la nature nettement personnalisée de l'Objet fabriqué par le PRESTATAIRE à la demande du CLIENT, le droit de rétractation du CLIENT ne peut être exercé.

**Article 15 : Loi applicable – Attribution de compétence** Les présentes CGV sont soumises à la loi française et aux normes françaises en vigueur. Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV est soumis au droit français. Au cas où un différend surviendrait entre les parties dans l'exécution ou l'interprétation des présentes CGV, les parties s'obligent à tenter de le résoudre préalablement de façon amiable. En cas d'absence d'accord amiable entre les parties dans un délai de trente (30) jours calendaires, le litige sera porté, pour les relations entre professionnels (B2B), devant le tribunal compétent de la ville de Nice, et, pour les relations avec des consommateurs (B2C), devant les tribunaux compétents conformément aux dispositions légales applicables.